



Appartement racheté par une société hlm baisse des loyers?

Par **mireille32_old**, le **18/10/2007** à **18:16**

Bonjour, je vous contacte car je loue un appartement depuis 2 ans et celui-ci a été racheté par une société d'habitation à loyers modérés le 1 mars 2007.
Pour info nous ne rentrons pas dans les barèmes d'attribution des HLM mais vu que nous étions là avant ce rachat on nous a dit qu'il n'y avait pas de problème pour conserver le logement.
On nous a promis une baisse de loyers mais uniquement une fois que les travaux seraient faits, et les travaux ont déjà été repoussés plusieurs fois (maintenant prévu pour janvier 2008).
Je voudrais donc savoir si le prix réduit commence une fois les travaux effectués ou depuis la date d'achat.
En ce qui concerne les travaux (assez conséquent), je voudrais savoir où me renseigner quant au recours car l'appartement est en très mauvais état : une traverse du plancher est en train de céder et le sol s'affaisse (environ 5 cm), une personne venue effectuer un devis nous a dit que cela était très dangereux malgré cela ils repoussent sans cesse la date des travaux (certainement pour toucher les loyers à prix forts le plus longtemps possible).
Que me conseillez-vous ?
Cordialement
Cindy